

Procès-verbal du Conseil d'Administration

en date du 19 novembre 2011 à 17h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 7 octobre 2011, s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 13

Bon pour pouvoir : 3

Total : 16/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 mars 2011

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 mars 2011 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Observation sur la première tranche des travaux

Suite à certaines observations, des modifications seront à apporter pour la prochaine tranche de travaux : la nécessité d'un chauffe-serviette dans les chambres sera reconsidérée, ainsi que le système d'éclairage, le judas sur la porte d'entrée, etc. Dans l'ensemble, cette première tranche s'avère satisfaisante. Le président salue le travail de la trésorière précisant que le budget prévisionnel a été respecté et que l'association disposait à la fin du mois d'octobre d'un solde positif, malgré les dépenses importantes qui ont été engagées.

3. Détermination des investissements pour la deuxième tranche

Prévisionnel pour gros œuvre (couloirs + trois chambres + désamiantage) = 90 000 €

La prochaine tranche des travaux peut être envisagée, mais c'est surtout la partie désamiantage qui doit être considérée dans un premier temps car cela représente un coût élevé à chaque intervention d'où l'intérêt d'en limiter le nombre (= 8000€ par intervention). Gildas serait d'accord pour s'occuper des faux-plafond provisoires pour isoler les pièces après le désamiantage. La trésorière fait un bref aperçu des comptes :

Charges fixes du centre = 80 000 €/an environ

recettes 2012 escomptées sans les dons : 75 000 Euros

Charges fixes + gros oeuvre = 170 000 Euros - 75 0000 euros = 95 000 Euros

A ceci, on peut d'ors et déjà compter sur l'apport de 10 000 Euros de don suite à la mise à disposition d'une chambre suivant le règlement d'occupation = 85 000 Euros à trouver.

On peut estimer le bénéfice de cette année à environ 15 000 Euros = 85 000 Euros - 15 000 Euros = 70 000 euros à trouver.

C'est pourquoi il est envisagé de solliciter un prêt de 30 000 ou 40 000 Euros afin de pouvoir mener à bien la seconde tranche sans mettre en péril l'équilibre financier de l'association.

D'autre part, il y a actuellement une bonne dynamique dans le centre et le nombre de membres augmente, ce qui indique que l'association se porte bien. Il est évoqué l'augmentation du tarif des cotisations et plusieurs raisons sont évoquées : certaines dépenses augmentent (transport, etc.), plus de recettes provenant des séminaires d'été, et une diminution probable des dons en 2012 (période de crise économique, législation au niveau des dons en train de changer).

Le CA valide finalement à l'unanimité la demande de prêt complémentaire. Il faudrait cependant s'assurer que le contrat autorise le remboursement anticipé sans frais.

Il est envisagé de conserver un dortoir scindé en 2 : 1 compartiment "hommes" avec 4 lits + 1 compartiment "femmes" avec 4 lits avec douche et sanitaire de chaque côté. Peut-être qu'on pourrait également y mettre des cloisons pour plus d'intimité. Cela permettra une capacité d'accueil plus importante et également de permettre aux personnes ayant moins de revenu d'avoir la possibilité de dormir sur place si toutes les chambres sont occupées par leur propriétaire lors des visites de Rinpochés. Le projet est validé à l'unanimité.

4. Adhésion à la CAVIMAC pour Anila Palmo

La prise en charge de l'affiliation à la CAVIMAC pour Anila Palmo est évoquée, car son statut ne lui donne plus droit à la CMU à partir du mois de janvier. Cette prise en charge ainsi que celle de Lama Tsulrim représente un coût de 9984€/an.

Le CA décide de valider cette prise en charge mais d'avoir désormais un regard sur le long terme concernant les futurs moines et moniales voulant résider au centre. Ce point serait abordé au moment de présenter le contrat de résident. L'association ASM doit étudier prochainement la question de cette prise en charge pour y apporter son éventuel soutien. La trésorière insiste sur le fait que le soutien d'ASM est absolument nécessaire pour pouvoir assumer ces prises en charge.

5. Points divers

Le terrain qui jouxte le bâtiment principal représente un intérêt pour l'aménagement d'un parking. Il est à vendre mais l'association des chasseurs de la commune se porte également acquéreur. Sacha recommande une personne compétente dans ce domaine pour intervenir auprès du propriétaire et faire pencher la vente du terrain en notre faveur. De plus, Jean et Lama Tsultrim se proposent de prendre prochainement rendez-vous avec le Maire pour en discuter. Au Prêt envisagé de 20 à 30000 €, il faudrait ajouter 5 à 10000 € pour l'acquisition du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

Le secrétaire : Siegfried LEROUX